

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 8 septembre 2015 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : Guillaume Tremblay, Gabriel Michaud, Don Monahan, Stéphane Berthe, Clermont Lévesque, Réal Leclerc, Paul Asselin et mesdames Marie-Josée Beaupré et Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, Anouk Racette, directrice du transport collectif et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

10 055-09-15 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

10 056-09-15 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait des points 13, 14 et 20 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 août 2015
4. Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif des 18 août et 2 septembre 2015
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois d'août 2015
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du comité de transport
9. Rapport de comité d'aménagement
10. Résolution afin de modifier l'horaire des circuits internes numéros 14 et 24C
11. Résolution afin de modifier l'horaire des circuits externes numéros 30 et 30G
12. Destruction de deux (2) abribus sur le chemin St-Charles à l'angle de la rue Claude et à l'angle de la rue de l'Église à Terrebonne
13. Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'un service de transport en commun de personnes par autobus pour la MRC Les Moulins - **Retiré**

14. Demande d'autorisation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'engager le crédit de la MRC Les Moulins pour une période excédant cinq ans dans le cadre d'un contrat pour la fourniture d'un service de transport en commun de personnes par autobus pour la MRC Les Moulins - **Retiré**
15. Enquête à bord Origine-Destination et satisfaction de la clientèle 2015
16. Mandat - Services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis en vue de l'achat d'une génératrice pour le terminus de Terrebonne
17. Gouvernance en transport
18. Autorisation de paiement à l'entreprise DA Conseils stratégiques - Analyse stratégique relative à la gouvernance en transport
19. Publication du magazine « Reflet économique »
20. Demande de dérogation - **Retiré**
21. Adoption du règlement 134-4 amendant le règlement #134 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de revoir les libellés de certaines clauses du règlement notamment relativement au fonds d'indexation et au quorum pour les réunions du comité de retraite
22. Modification du contrat de travail de monsieur Charles Dubuc
23. Recommandation de la MRC Les Moulins au comité de transition de la Conférence régionale des élus (es) (CRÉ) Lanaudière - Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion social (PARSIS)
24. Grands prix Desjardins de la Culture 2015
25. Colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 21, 22 et 23 octobre 2015
26. Congrès 2015 de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) les 14, 15 et 16 octobre 2015
27. Agora métropolitaine 2015 pour le suivi du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) le 5 octobre 2015 à Montréal
28. Adjudication d'un contrat – Projet d'entretien d'une portion du cours d'eau Roch-Juteau (branche 2 du Ruisseau noir) à Terrebonne
29. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-33R-5 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre spécifiquement les usages commerciaux dans l'îlot déstructuré H1 (rue Nancy, Terrebonne) de la zone agricole
30. Examen des règlements de zonage numéros 1001-252 et 1001-254 et du règlement numéro 1005-035 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Terrebonne

31. Autres sujets

31.1 Dépôt du rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2015

32. Période de questions

33. Clôture de la séance

ADOPTÉ

10 057-09-15 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 août 2015

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 août 2015 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

10 058-09-15 Dépôt des procès-verbaux du comité administratif des 18 août et 2 septembre 2015

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE les procès-verbaux des séances du comité administratif des 18 août 2015 et 2 septembre 2015 soient trouvés conformes et en conséquence approuvés tels que proposés.

ADOPTÉ

10 059-09-15 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 322 223,58\$ pour le mois de septembre 2015, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Septembre 2015* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-92 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 14 272,69\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 060-09-15 Liste des chèques émis aux mois d'août 2015

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2015, pour un montant de 5 407 111,56\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Août 2015* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-93 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 414,54\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'août 2015, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 061-09-15 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance - Septembre 2015* »).

ADOPTÉ

10 062-09-15 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 8 septembre 2015 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

10 063-09-15 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du 8 septembre 2015 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

10 064-09-15 Résolution afin de modifier l'horaire des circuits internes numéros 14 et 24C

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits internes numéros 14 et 24C, soit modifié conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 065-09-15 Résolution afin de modifier l'horaire des circuits externes numéros 30 et 30G

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits externes numéros 30 et 30G, soit modifié conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 066-09-15 Destruction de deux (2) abribus sur le chemin St-Charles à l'angle de la rue Claude et à l'angle de la rue de l'Église à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'enlever deux (2) abribus sur le chemin St-Charles à l'angle de la rue Claude et à l'angle de la rue de l'Église à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Vitrierie Olympique Inc., au montant de 1 520,00\$, excluant les taxes, pour enlever les abribus susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC accepte la proposition de l'entreprise Vitrierie Olympique Inc. et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire enlever deux (2) abribus situés sur le chemin St-Charles à l'angle de la rue Claude et à l'angle de la rue de l'Église à Terrebonne pour un montant de 1 520,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque les travaux seront complétés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-94 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 520,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-550 « *Entreprise et réparation des abribus* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 067-09-15 Enquête à bord Origine-Destination et satisfaction de la clientèle 2015

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9971-06-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumissions publiques pour la fourniture d'un service d'enquête à bord des autobus ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres public avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du contrat ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue à la MRC Les Moulins le 4 septembre 2015 à 11h00 et ouverte publiquement à 11h01 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 8 septembre 2015 à 10h00 afin d'analyser les soumissions selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage à chacune, le tout conformément au calcul prévu au même article ;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission déposée excède largement le budget et l'estimation prévus à cette fin ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins refuse et rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public en vue de la réalisation d'une enquête à bord Origine-Destination et satisfaction de la clientèle 2015, ladite soumission déposée excédant largement le budget et l'estimation prévus à cette fin.

ADOPTÉ

10 068-09-15 Mandat – Services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis en vue de l'achat d'une génératrice pour le terminus de Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis en vue de l'achat d'une génératrice pour le terminus de Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 24 août 2015 de la firme Bouthillette, Parizeau, au montant de 13 900,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Bouthillette, Parizeau pour la réalisation des plans et devis en vue de l'achat d'une génératrice pour le terminus de Terrebonne, pour un montant de 13 900,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à l'offre de services professionnels de ladite firme datée du 24 août 2015, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-95 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 13 900,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-418 « *Honoraires professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 069-09-15 Gouvernance en transport

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le document intitulé Proposition d'organisation de la Gouvernance en Transport Collectif déposé dans le cadre des réflexions préalables au dépôt du projet de loi du ministre des Transports du Québec visant à améliorer l'organisation du transport collectif dans la communauté métropolitaine de Montréal (CMM), soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

10 070-09-15 Autorisation de paiement à l'entreprise DA Conseils stratégiques – Analyse stratégique relative à la gouvernance en transport

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 9978-06-15, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de l'entreprise DA Conseils stratégiques ;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de positionnement relatif à la gouvernance en transport ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 21 août 2015 au montant de 10 750,00\$, excluant les taxes, transmise par ladite entreprise à titre de deuxième versement des honoraires professionnels dans le dossier susmentionné ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 10 750,00\$, excluant les taxes à l'entreprise DA Conseils stratégiques, à titre d'honoraires professionnels pour un mandat visant la production d'un document présentant les options favorisant l'atteinte des objectifs du ministre des Transports du Québec dans le cadre du projet de loi qui devrait être déposé en septembre 2015 relatif à la nouvelle gouvernance en transport, le tout conformément à la facture du 21 août 2015 transmise à la MRC Les Moulins par ladite entreprise.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2370-418 « *Honoraires professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-73 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

10 071-09-15 Publication du magazine « Reflet économique »

CONSIDÉRANT le magazine « Reflet économique » qui sera publié en octobre 2015

CONSIDÉRANT la proposition faite par le journal La Revue pour une (1) page de texte et photos dans le magazine susmentionné, sur les 30 ans du transport collectif dans la MRC Les Moulins, au montant de 1 000,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir pour la MRC Les Moulins, une (1) page de texte et photos dans du magazine Reflet Économique, publié par le journal La Revue sur les 30 ans du transport collectif dans la MRC Les Moulins pour un montant de 1 000,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-96 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 « *Publicité – Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 072-09-15 Adoption du règlement 134-4 amendant le règlement #134 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de revoir les libellés de certaines clauses du règlement notamment relativement au fonds d'indexation et au quorum pour les réunions du comité de retraite

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9982-06-15, un avis de motion a été donné pour l'adoption du règlement numéro 134-4 amendant le règlement numéro 134 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de revoir les libellés de certaines clauses du règlement notamment relativement au fonds d'indexation et au quorum pour les réunions du comité de retraite ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 134-4 intitulé Règlement numéro 134-4 amendant le règlement numéro 134 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de revoir les libellés de certaines clauses du règlement notamment relativement au fonds d'indexation et au quorum pour les réunions du comité de retraite.

L'objet de ce règlement est d'amender le règlement numéro 134 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de revoir les libellés de certaines clauses du règlement notamment relativement au fonds d'indexation afin de tenir compte de la nouvelle *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* et afin de modifier le quorum pour les réunions du comité de retraite.

ADOPTÉ

10 073-09-15 Modification du contrat de travail de monsieur Charles Dubuc

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 7625-11-10, le conseil de la MRC Les Moulins a engagé monsieur Charles Dubuc, à titre d'employé contractuel à compter du 3 janvier 2011, pour agir comme employé coordonnateur de la Table des préfets et élus de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les articles 2 et 9 dudit contrat de travail;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'addenda #3 du contrat de travail de monsieur Charles Dubuc, lequel modifie les articles 2 et 9 dudit contrat de travail afin de respecter les exigences relativement aux régimes d'assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

10 074-09-15 Recommandation de la MRC Les Moulins au comité de transition de la Conférence régionale des élus (es) (CRÉ) Lanaudière – Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) 2010-2015

CONSIDÉRANT QUE suite à la dissolution de la Conférence régionale des élus (es) (CRÉ) Lanaudière des sommes résiduelles sont disponibles pour le Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) 2010-2015 ;



CONSIDÉRANT QUE les organismes du milieu ont été rencontrés ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins recommande aux membres du comité de transition de la Conférence régionale des élus (es) (CRÉ) Lanaudière de reconnaître et subventionner les projets suivants :

- Projet : Logements pour jeunes familles en projets de vie de l'organisme Mouvement organisé des mères solidaires (M.O.M.S.);
- Projet : Un prof en milieu de vie de l'organisme Café de rue Solidaire de Terrebonne;
- Projet : Programme en sécurité alimentaire de la Table Pauvreté et Solidarité Les Moulins – Volet Cuisines autonomes – réseau moulinois de l'organisme Coopérative de Solidarité le Chez-Nous du Communautaire des Moulins;
- Projet : FAVORISER l'inclusion sociale des immigrants dans la MRC Les Moulins de l'organisme AMINATE «Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux arrivants à Terrebonne et Environs;

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise à monsieur Gaétan Morin, président du comité de transition de la Conférence régionale des élus (es) (CRÉ) Lanaudière, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés de Masson, Terrebonne et L'Assomption, aux maires des villes de Mascouche et Terrebonne ainsi qu'à la ministre responsable de la région de Lanaudière, madame Lise Thériault.

ADOPTÉ

10 075-09-15 Grands Prix Desjardins de la Culture 2015

CONSIDÉRANT la tenue des « *Grands Prix Desjardins de la Culture 2015* » qui auront lieu le mercredi 23 septembre 2015, à L'Assomption;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins délèguent messieurs Bertrand Lefebvre, Roger Côté, Eugène Jolicoeur et madame Louise Forest pour les représenter aux « *Grands Prix Desjardins de la Culture 2015* ». Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-97 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 180,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès, colloques*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 076-09-15 Colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 21, 22 et 23 octobre 2015

CONSIDÉRANT la tenue du colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 21, 22 et 23 octobre 2015 à Baie St-Paul;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, les 21, 22 et 23 octobre 2015 à Baie St-Paul. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-98 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 459,90\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 «*Congrès, colloques - Gestion financière*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 077-09-15 Congrès 2015 de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) les 14, 15 et 16 octobre 2015

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) qui aura lieu les 14, 15 et 16 octobre 2015, à Gatineau;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Mathieu Gaudette, aménagiste, soit et est autorisé à assister au congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) qui aura lieu du 14 au 16 octobre 2015, à Gatineau. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015- 99 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 585,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 «*Congrès, colloques - Gestion financière*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 078-09-15 Agora métropolitaine 2015 pour le suivi du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) le 5 octobre 2015 à Montréal

CONSIDÉRANT la tenue de l'Agora métropolitaine 2015 organisée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 5 octobre 2015, au Centre Mont-Royal à Montréal ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Réal Leclerc, Daniel Pilon, Mathieu Gaudette et madame Chantal Laliberté soient et sont autorisés à participer à l'Agora métropolitaine 2015 pour le suivi du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) organisée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 5 octobre 2015 à Montréal. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-100 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 180,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 «*Congrès, colloques - Gestion financière*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 079-09-15 Adjudication d'un contrat – Projet d'entretien d'une portion du cours d'eau Roch-Juteau (branche 2 du Ruisseau noir) à Terrebonne

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation écrite, pour l'exécution des travaux d'entretien d'une portion du cours d'eau Roch-Juteau (branche 2 du Ruisseau noir) à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes à la MRC Les Moulins le 8 septembre 2015 à 11h00 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise L. Laporte de Bayonne inc., s'est avérée la plus basse soumission conforme d'après le rapport préparé par madame Amélie Parmentier, ingénieure ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la soumission conforme la plus basse, soit celle de l'entreprise L. Laporte de Bayonne inc. pour une somme de 7 990,76\$, incluant les taxes, pour effectuer les travaux d'entretien d'une portion du cours d'eau Roch-Juteau (branche 2 du Ruisseau Noir) à Terrebonne, le tout conformément à la soumission de l'entreprise L. Laporte de Bayonne inc. , datée du 8 septembre 2015, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, sous la supervision de madame Amélie Parmentier, ingénieure, le tout, conditionnel à l'obtention de toutes les autorisations gouvernementales requises. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-101 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 990,76\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 «*Cours d'eau* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 080-09-15 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-33R-5 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre spécifiquement les usages commerciaux dans l'îlot déstructuré H1 (rue Nancy, Terrebonne) de la zone agricole

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-33R-5 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre spécifiquement les usages commerciaux dans l'îlot déstructuré H1 (rue Nancy, Terrebonne) de la zone agricole* » mercredi le 25 novembre 2015 à 18h45, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boul. des Seigneurs, 2<sup>e</sup> étage, Terrebonne.

ADOPTÉ

10 081-09-15 Examen des règlements de zonage numéros 1001-252 et 1001-254 et du règlement numéro 1005-035 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen les règlements de zonage numéros 1001-252 et 1001-254 et du règlement numéro 1005-035 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage numéros 1001-252 et 1001-254 et du règlement numéro 1005-035 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

10 082-09-15 Dépôt du rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2015

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2015 pour les activités tenues aux deux (2) marchés publics, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Claude Henri, résidant sur Place des Mésanges à Mascouche, s'informe relativement à la visite du Manoir seigneurial à Mascouche par madame la ministre Lise Thériault lors de sa tournée du territoire de la MRC Les Moulins le 31 août dernier. Monsieur Raoul Cantin, résidant sur la rue Gauthier à Mascouche, s'informe relativement au point 21 de l'ordre du jour de la séance du mois d'août 2015 et questionne concernant la RAIM. Monsieur Martin Dion, résidant de Mascouche, remercie le conseil de la MRC Les Moulins pour la desserte en transport à Mascouche.

10 083-09-15 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier